

# **REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT**

## **« Apéro des Halles - Hall'ez c'est vendredi - 3ème édition »**

### **Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours**

L'ASL des HALLES CHATELET (Centre commercial des Halles Châtelet), représenté par son directeur le cabinet DURAND MONTOUCHE SARL au capital social de 1 000 000 d'Euros est inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro B382 565 661 00016 ayant son siège social au 19 rue de la République 45000 Orléans, organise un jeu-concours dans le cadre de l'organisation de la 3ème édition de « Apéro des Halles - Hall'ez c'est vendredi », qui se tiendra le vendredi 13 avril 2018, aux Halles Châtelet.

- L'ASL des HALLES CHATELET est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organismes, le Professionnel ».
- Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».
- Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

### **Article 2 - Conditions de participation**

Toute personne s'inscrivant à l'Apéro des Halles - Hall'ez c'est vendredi du vendredi 13 avril 2018, avant le jeudi 12 avril 18h00 est désignée « Participant » au jeu concours, sauf demande de non participation adressée par mail à l'adresse suivante [garance.philippe@saveyourdate.fr](mailto:garance.philippe@saveyourdate.fr)

### **Article 3 - Dates du concours**

- date de début du concours : 30 mars 2018 à 15h00
- date de fin du concours : 12 avril 2018 à 18h00
- date du tirage au sort : 13 avril 2018
- date de désignation des Gagnants : 13 avril 2018 à 21h00

### **Article 4 - Modalités de tirage au sort**

Le tirage au sort se déroulera le vendredi 13 avril 2018 dans la journée par un huissier de Justice de la société CDJ CONTENTIEUX FRANCE.

### **Article 5 - Dotations/lots**

#### **5.1) Valeur commerciale des dotations :**

Les lots sont offerts par l'ASL des HALLES CHATELET et constituent en ce sens des « dotations ». Deux types de lots sont offerts : 10 bons d'achat de 10 euros à valoir chez les commerçants des Halles Châtelet et 10 entrées gratuites au prochain « Apéro des Halles - Hall'ez c'est vendredi » qui aura lieu le vendredi 22 juin 2018.

L'ASL des HALLES CHATELET se réserve le droit de changer la dotation sans préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

## 5.2) Modalités de récupération et d'utilisation

Tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant devra se mettre en relation directe du Professionnel concerné dans la dotation et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.

### Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique.

Les lots seront remis aux Gagnants le vendredi 13 avril 2018 à 21h00 aux Halles Châtelet, pendant l'événement porteur du jeu concours. Si les Gagnants ne sont pas présents lors de l'annonce de ces derniers, l'Organisateur s'engage à contacter les Gagnants n'ayant pu récupérer leur lot le jour de l'événement, par email. Sans réponse de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

### Article 7 - Données nominatives et Droit à l'image

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organismes, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de l'ASL des HALLES CHATELET dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

Les Participants autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organismes utilisent leur image librement à des fins promotionnelles pour la communication de leur événement. Conformément à la réglementation en vigueur, les images collectées sont destinées exclusivement aux Organismes et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

### Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organismes :

- Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

### **Article 10 - Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé chez : CDJ CONTENTIEUX FRANCE, dont le siège se situe au 1, rue des Charretiers, B.P. 32143, 45000 ORLEANS.

Il pourra être adressé sur simple demande.

### **Article 11 - Juridictions compétentes**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.